



CHARTRE SEJOURS LINGUISTIQUES

Nous partenaires de la PEEP, nous engageons à respecter la lettre et l'esprit de la charte de Qualité des Séjours Linguistiques, telle qu'elle est définie ci-dessous.

1

NOTRE PREMIER ENGAGEMENT

Assurer un contrôle régulier de la qualité des prestations, ainsi qu'une assistance sur le terrain

Nous garantissons que les familles d'accueil sont rigoureusement sélectionnées par un responsable local parfaitement intégré dans la structure sociale de la ville. Elles sont équipées d'un téléphone, et sont régulièrement visitées par un de nos responsables.

Nous assurons à nos interlocuteurs de la PEEP, ainsi qu'aux parents de l'enfant, qu'ils peuvent à tout moment rendre visite à la famille d'accueil.

2

NOTRE DEUXIEME ENGAGEMENT

Offrir à tous les enfants un niveau de confort maximum

Nous garantissons que toutes les familles d'accueil sont motivées par la réussite du séjour linguistique de l'enfant. Elles n'en reçoivent pas plus de deux, dont un seul francophone.

Dans les familles, nous assurons que les enfants bénéficient d'une chambre individuelle et sont accueillis avec beaucoup de chaleur.

3

NOTRE TROISIEME ENGAGEMENT

Dispenser aux élèves un enseignement de qualité

Nous garantissons que tous nos cours sont assurés par des enseignants de langue maternelle du pays. Ces professeurs ont tous reçu une formation spécifique pour l'enseignement à de jeunes étrangers.

Les cours sont toujours assurés dans de véritables lieux pédagogiques (écoles, collèges, universités) suivant un programme précis et connu à l'avance.

Nous nous engageons à former des groupes de niveaux équivalents de 8,12 ou 15 élèves maximum suivant les centres.
Nous fournissons gratuitement à tous nos élèves l'ensemble des supports pédagogiques en dehors du dictionnaire.

4

NOTRE QUATRIEME ENGAGEMENT

Permettre à l'enfant de participer quotidiennement à des activités

Nous nous engageons à organiser ou proposer un large choix d'activités sportives ou culturelles. Elles sont encadrées par des moniteurs diplômés et expérimentés.

5

NOTRE CINQUIEME ENGAGEMENT

Offrir aux parents une garantie de réservations et de prix

Pour les réservations normales (au moins 6 semaines avant le départ) :

Les parents bénéficient d'un délai de 5 jours pour confirmer la réservation qu'ils auront passée par l'intermédiaire de la PEEP.

Nous nous engageons à leur communiquer au moins 10 jours avant le départ les coordonnées de la famille d'accueil.

Pour les réservations tardives (moins de 6 semaines avant le départ) :

Nous nous engageons à accepter, dans la mesure du possible, les inscriptions jusqu'à 48 heures avant le départ.

Dans tous les cas, nous nous engageons à offrir aux parents qui réservent par l'intermédiaire de la PEEP des conditions tarifaires préférentielles.